



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service Départemental
à la jeunesse à l'engagement et aux sports**

**Information concernant la coqueluche:
(risques de diffusion de la maladie et conseils de vaccination)**

Le Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales, au sein de la Direction générale de la santé, a alerté les services de la DJEPVA sur l'intensification de la circulation de la coqueluche en France et en Europe. La coqueluche est une infection bactérienne très contagieuse dont la transmission se fait principalement dans la famille ou en collectivités au contact d'une personne malade présentant une toux.

La meilleure protection repose sur la vaccination.

L'article R. 227-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit que l'admission d'un mineur dans un accueil collectif de mineurs (ACM) est subordonnée à la présentation d'un document attestant de sa situation au regard des obligations vaccinales. De même, l'article R. 227-8 de ce code énonce que les personnes qui participent à un ACM doivent produire, avant leur entrée en fonction, un document attestant qu'elles ont satisfait aux obligations légales en matière de vaccination.

La vaccination contre la coqueluche est devenue obligatoire pour les enfants nés à partir de 2018. S'agissant des enfants nés avant 2018, elle était seulement recommandée.

En prévision des séjours de vacances et accueils de loisirs d'enfants pendant la période estivale, période de recrudescence saisonnière de la coqueluche, il est demandé aux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs *d'appeler l'attention des parents d'enfants nés avant 2018 qui ne seraient pas vaccinés contre cette maladie sur la recrudescence de cette épidémie, de rappeler les recommandations vaccinales aussi bien pour les enfants accueillis que pour les animateurs et de les inviter à contacter leur médecin traitant.*

Par ailleurs, tout cas groupés de coqueluche survenant dans un ACM doit être signalé à l'Agence régionale de santé.